

Troisième Conférence mondiale de la femme

La troisième Conférence mondiale de la femme s'est tenue à Nairobi du 15 au 26 juillet 1985 afin d'examiner et d'évaluer les résultats de la Décennie des Nations Unies pour la femme (1976-1985). À sa troisième rencontre préparatoire à la Conférence tenue en mars 1985, la Commission de la condition de la femme a examiné le principal document de travail de la Conférence intitulé *Stratégies d'avenir pour la promotion de la femme jusqu'en l'an 2000*. Quoiqu'on ait discuté librement, aucune partie du document n'a fait l'objet d'un accord. Il a donc été décidé que la rencontre préparatoire reprendrait ses débats à New York en avril 1985.

Année internationale de la jeunesse

L'Organisation des Nations Unies a désigné 1985 comme l'Année internationale de la jeunesse en lui donnant pour thèmes « la Participation, le Développement et la Paix ». Au cours de l'année, le Canada a participé en qualité d'observateur à deux rencontres du Comité consultatif des Nations Unies sur l'Année internationale de la jeunesse et a contribué financièrement au fonds des Nations Unies pour l'Année internationale de la jeunesse et au grand festival de la jeunesse tenu en Jamaïque en avril 1985. Comme l'accent est mis surtout sur les activités à l'échelle nationale et locale, le secrétariat de l'Année internationale de la jeunesse, créé au sein du Secrétariat d'État, a marqué l'Année au Canada surtout en subventionnant des projets et des activités axés sur les jeunes, entrepris par des organisations non-gouvernementales.

Deuxième Conférence internationale sur la population

La deuxième Conférence internationale sur la population s'est tenue sous les auspices des Nations Unies du 6 au 14 août 1984 à Mexico. Notre délégation était composée de représentants des gouvernements fédéral et provinciaux et des organisations non-gouvernementales. La Conférence a réaffirmé la validité du Plan d'action mondial sur la population adopté à Bucarest il y a dix ans et a approuvé la déclaration de Mexico sur la population et le développement ainsi que les 88 recommandations destinées à guider les États dans l'avancement de la mise en œuvre du Plan.

La Conférence a souligné l'importance que revêt la collecte de données de base, la dynamique démographique, la formulation de politiques démographiques, la planification des naissances et les activités de communication et d'éducation dans des domaines connexes. L'étude de l'expérience de pays particuliers a montré les liens qui existent entre les objectifs et les politiques démographiques et le développement socio-économique. Les recommandations de la Conférence ont reflété le point de vue canadien selon lequel l'amélioration des soins de santé est un élément essentiel du processus de développement. Dans sa déclaration, le Canada s'est penché en outre sur les questions de l'urbanisation rapide, du vieillissement des populations, de la portée de la croissance démographique sur l'environnement et de la nécessité d'effectuer des recherches sur les conséquences des migrations internationales.

De plus, on a souligné la nécessité de déployer plus d'efforts pour étendre et renforcer le rôle des femmes dans le processus de développement, un objectif important qui influerait par ailleurs favorablement sur la vie et la taille de la famille. L'importance de cet objectif se reflète dans le rapport final qui comporte une section distincte et des recommandations particulières sur les questions de la femme. Le rapport fait également un lien entre les travaux de la Conférence de Mexico et la Conférence mondiale de la femme tenue à Nairobi en juillet 1985.

Contrôle des stupéfiants

Dans ce domaine, l'année a été marquée par l'intérêt suivi qu'a suscité la nécessité d'une étroite coopération multilatérale. Le Canada a continué d'appuyer les activités du Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues, de l'Organe international de contrôle des stupéfiants et de la Commission des stupéfiants des Nations Unies. Une résolution co-parrainée par le Canada à l'Assemblée générale en 1984 a amené la Commission des Nations Unies à amorcer la préparation d'une nouvelle convention sur le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes, qui permettra d'améliorer les efforts internationaux déployés dans la lutte contre le trafic illicite.

Justice criminelle

Depuis 1955, l'Organisation des Nations Unies tient tous les cinq ans un congrès sur les questions de justice criminelle. Le Canada a toujours pris une part active à ces congrès. En préparation du septième Congrès qui aura lieu à Milan en août 1985, le ministère du Solliciteur général, de concert avec le ministère des Affaires extérieures, a été l'hôte d'une rencontre interrégionale d'experts des Nations Unies sur les victimes de crimes, tenue en juillet 1984, et d'une rencontre spéciale d'experts sur la collecte et les données statistiques relatives à la justice criminelle tenue en mars 1985. Le ministère a participé aux consultations nationales entreprises par le ministère du Solliciteur général qui regroupent les autorités provinciales et territoriales concernées ainsi que des organisations non-gouvernementales.

Affaires des autochtones

Au cours de l'année, les organisations canadiennes d'autochtones ont été de plus en plus actives pour attirer l'attention nationale et internationale sur les questions vitales à leurs propres intérêts et les questions des populations autochtones à travers le monde. Un représentant du gouvernement canadien a pris la parole devant le Groupe de travail des populations autochtones de la Sous-commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités de la Commission des droits de l'homme, lors de sa rencontre annuelle tenue en juillet 1984. Pour marquer l'Année internationale de la jeunesse, les organisations canadiennes d'autochtones se sont préparées à accueillir, grâce à d'importantes subventions du gouvernement, une Conférence internationale de la jeunesse autochtone qui s'est tenue en Saskatchewan en juillet 1985.